En conséquence, les catholiques de Reims réclament :

« 1° Le libre accès des charges publiques, et par conséquent, pour tous ceux qui ont satisfait aux exigences légitimes de l'Etat le droit d'enseigner dans les écoles officielles, quels que soient, d'ailleurs, le nom et l'habit qu'ils portent.

» 2° Le respect légal des droits naturels du père de famille sur l'éducation de ses enfants ;

» 3° L'équitable répartition de l'impôt ;

» 4° L'application légale du Concordat selon l'esprit de pacification et de justice dans lequel il a été conçu ;

» 5° Une législation du travail qui assure à l'ouvrier la haute protection de l'Etat et garantisse à l'industrie une sage et libérale initiative ;

» 6° Enfin, l'ordre et l'économie dans l'administration des finances. »

M. de Mun, pré de donner son avis sur ce programme, a dit qu'il répondrait à son vœu le plus cher.

Le duc d'Orléans

Bruxelles, 15 mai. — Le duc d'Orléans a quitté, hier, Bruxelles, où il était descendu à l'*Hôtel de Flandre*.

Il se rend, accompagné du duc de Luynes, à Stowe-House, où il arrivera peu après sa mère, Madame la comtesse de Paris.

Quatre morts de faim. — Lugubre découverte. — Quatre cadavres dans une mansarde. — Misère noire.

Paris, 15 mai. — Le passage Bolton vient d'être le théâtre d'un drame analogue à celui de la rue d'Avron l'année dernière.

Vers minuit, du logement occupé par Mme Anna M..., passage Bolton, un voisin entendant un bruit [illegible] consécutif à la chute d'un corps, descend [illegible] la concierge pour se rendre compte de ce qui se passait.

On n'avait pas aperçu la femme Anna depuis le matin, et l'on craignait un malheur.

En effet, ce fut en vain que les voisins frappèrent à la porte de son logement.

Lorsqu'ils se décidèrent à faire sauter la serrure, un spectacle horrible s'offrit à leurs yeux.

La pauvre mère et ses trois enfants gisaient inanimés sur des grabats.

Prévenu immédiatement, le commissaire de police de la Maison-Blanche fit les premières constatations.

Toute tentative pour rappeler les malheureux à la vie fut vaine.

Un réchaud éteint, au milieu de la chambre, indiquait le genre de mort auquel ils avaient eu recours.

Le drame est attribué à la misère. Il a causé un vif émoi dans tout le quartier et, pendant toute la matinée, un grand nombre de curieux n'ont cessé de stationner devant la maison du drame.

Exploit anarchico-maritime

Un navire entré au port de Rouen a débarqué un colis bizarre qu'il avait trouvé en route et qui aurait pu lui causer bien du mal. C'est une torpille *whitehead*, rencontrée par ce bâtiment dans la mer du Nord.

Comment cet engin de destruction se trouvait-il là ? Depuis combien de temps ? D'où venait-il ? Voilà qui ne sera probablement jamais éclairci. Aura-t-il eu le temps de venir des côtes du Chili, à la suite des récents combats maritimes que se livrèrent les navires de ce pays, et a-t-il été traîné bien loin par le courant.

Quoi qu'il en soit, le fait d'une torpille se balançant au gré des flots dans une mer sillonnée par les navires, n'est pas une chose banale, et les navigateurs qui ont suivi cette route ont peut-être frôlé un terrible danger sans s'en douter.

Cette torpille a été envoyée à la poudrière de Rouen pour être déchargée.

La neutralité de la Belgique

Le correspondant du *Times*, à Paris, parlant de la situation de la Belgique et de l'éventualité d'une intervention étrangère, en cas de désordre, écrit :

« Tous les rapports montrent que le gouvernement belge est entièrement capable de faire face aux événements et il n'a demandé aucune intervention. Mais, au cas même où une pareille nécessité serait démontrée, il est évident qu'aucune intervention ne pourrait se produire isolément. Il faudrait faire appel à toutes les puissances qui garantissent la neutralité de la Belgique et, l'ordre une fois rétabli, il ne pourrait plus rester dans le pays, ne fût-ce que pour une heure, le moindre soldat, le moindre matelot étranger.

» Toutes les assertions contraires sont de l'invention pure. »

Nos forts sur la frontière allemande

Berlin, 16 mai. — Les *Jahrbücher* pour l'armée et la marine allemandes publient un article technique sur les forts français à la frontière allemande.

L'article fait ressortir la solidité de ces forts.

La Russie et les Juifs

Berlin, 16 mai. — L'*Allgemeine Zeitung* dit que la rupture des Rotschild avec la Russie est complète.

La Russie ne veut pas céder dans la question juive. Il est même certain que le mouvement antisémitique gagne du terrain en Russie et que les journaux sont de plus en plus hostiles aux juifs.

N. de la Réd. **— Nous trouvons à ce sujet un article dans la *Novoie Wrémia*, qui dit :**

« Le conflit avec la maison Rotschild n'est pas dangereux pour nous, mais éminemment instructif. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, fête de la Pentecôte, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

La séance de vendredi soir du Conseil municipal a été marquée par une proposition de M. Achille Lepers tendant au vote d'une somme de 2,000 fr. en faveur des familles des victimes de la catastrophe de Fourmies. La pensée était excellente en elle-même ; mais M. Lepers s'est donné le tort de la formuler en termes trop peu mesurés et il s'est fait interrompre par M. le Maire quand il a parlé d'un « gouvernement bourreau ». Cette façon de traiter les dirigeants actuels, de la République a paru excessive, — aussi excessive que l'épithète d'« assassin », lancée l'autre jour en pleine Chambre à M. Constans. Il n'en est pas moins fâcheux de constater que, deux fois en peu d'années, sous le régime actuel, on a versé le sang des ouvriers : une première fois à Châteauvillain, on n'y avait pas pris garde, dans le camp de M. Achille Lepers, parce qu'il s'agissait du massacre d'ouvriers défendant l'entrée d'une chapelle catholique; cette fois la fusillade de Fourmies s'étant produite le jour du 1er mai, l'émotion a été plus vive chez les socialistes.

La proposition de M. Achille Lepers n'en méritait pas moins d'être prise en considération. Quelque jugement qu'on porte sur les événements du 1er mai, nul ne saurait oublier qu'il y a là des misères et des souffrances auxquelles il faut compatir et une ville comme Roubaix qui a tant de liens avec Fourmies ne pouvait s'y montrer indifférente.

M. le docteur Derville l'a compris. Dégageant avec beaucoup de tact et d'habileté la majorité du Conseil de toute solidarité dans les violences de langage de M. Lepers, l'honorable conseiller a demandé à ses collègues de voter une somme de mille francs en faveur des victimes de Fourmies. Sa proposition a été adoptée.

Le Conseil a entendu ensuite de très intéressantes observations de M. le docteur Carrette sur l'insuffisance des services anti-septiques à l'Hôtel-Dieu et sur la mortalité des enfants assistés de la ville — mortalité signalée, il y a quelques années, dans le rapport officiel d'un inspecteur envoyé par le gouvernement.

Le médecin inspecteur local, M. Largillière, n'est pas d'accord avec l'auteur du rapport sur l'importance de cette mortalité ; il croit que ce sont les enfants non soumis à l'inspection qui sont le plus éprouvés.

Nous aurons à revenir sur cette question si digne d'intérêt dont l'administration se préoccupe déjà depuis un certain temps.

Notons, en terminant, l'excellente initiative prise par la Municipalité qui demande au Conseil d'acheter un terrain en vue d'un second hôpital devenu indispensable.

La journée de vendredi. — La situation reste la même que les jours précédents. Toutefois, un incident s'est produit vendredi, versune heure de l'après-midi au moment de la rentrée des ouvriers de M. Jules Fauvarque, rue Saint-Amand. Des ouvriers sans travail ont brisé quelques carreaux, et ont voulu empêcher les fileurs de rentrer, mais la gendarmerie [illegible] les a protégé les travailleurs.

Le nombre des grévistes est toujours le même et tout porte à croire qu'au lendemain des fêtes de la Pentecôte le travail sera repris dans tous les établissements industriels.

La grève de la rue de l'Ommelet. — Les ouvriers fileurs de l'établissement de MM. Mulliez frères, rue de l'Ommelet, ne s'étant pas présentés à l'atelier vendredi, ont reçu leurs livrets par la poste, mais les ont refusés.

Une autre grève. — Vendredi après-midi, vers deux heures, 57 fileurs de l'établissement de MM. Parent-Lemaire, rue du Parc, ont quitté les ateliers : ils demandent la réduction de la journée de travail à dix heures. Ce chomage a forcé 32 ouvriers de la préparation à cesser également le travail.

Une conférence sur les laines. — M. Boutan, maître de conférences à la Faculté des sciences de Lille, a été chargé par M. le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, de faire, dans les villes industrielles de France, sur l'élevage du mouton en Australie et l'utilisation de la laine dans l'industrie. M. Boutan viendra à Roubaix le jeudi 21 mai prochain.

Une marche militaire. — Le 16e bataillon de chasseurs à pied, sous les ordres du commandant Christiani de Ravaran, est passé à Roubaix, vendredi matin vers dix heures. Il avait quitté Lille au lever du jour et avait pris la route de la Makellerie, Marcq, Mouveaux et Tourcoing.

Les soldats ont fait leur entrée à Roubaix par la rue de Tourcoing et ils sont retournés à Lille par le boulevard de Paris et Croix. Le défilé sur la Grand'Place offrait un superbe coup d'œil.

Tous les hommes avaient leur tenue de campagne et le matin une expérience de mobilisation avait été faite.

Un don au Bureau de Bienfaisance. — On sait qu'un anonyme, protecteur des familles d'ouvriers laborieux, ayant des enfants en bas-âge, a fait au Bureau de bienfaisance un don pour distribuer des primes privées et secrètes en objets de lainage, dans le courant du mois d'octobre prochain. La Commission administrative de cet établissement nous prie de rappeler aux intéressés que ces primes sont destinées :

1° Aux ménages composés de six membres dont le salaire total n'excède pas 5 francs par tête et par semaine.

2° Aux ménages composés de plus de six membres, dont le salaire total n'excède pas 5 francs par tête et par semaine, et qui n'exercent aucun commerce si si petit qu'il soit.

Ces familles doivent être d'une parfaite moralité, avoir un ménage propre et bien tenu.

Toutes les familles aidées ou non par le Bureau de Bienfaisance, réunissant les conditions qui viennent d'être énoncées, et qui n'ont pas été inscrites l'an dernier à pareille époque, et pour le même objet, peuvent faire leur demande, soit personnellement, soit par lettre, à l'Administration charitable, rue Pellart, 115, tous les mardis, de 3 heures à 5 heures, à partir du 1er mai jusqu'au 30 juin.

Les postulants devront se munir de leurs papiers ou livrets de mariage, ou actes de naissance des enfants, et autres pièces qui peuvent renseigner le Bureau.

La fête de la société coopérative « La Paix ». — L'affiche suivante a été apposée sur les murs de Roubaix :

La société coopérative ouvrière « la Paix » établie 71, boulevard de Belfort, a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de l'inauguration de son nouveau local, elle organise une grande fête, les 17 et 18 mai prochain (Pentecôte)

Programme de la fête : Dimanche 17 mai, 1° A une heure de relevée, Souhaits de bienvenue aux différentes délégations venues pour assister à l'inauguration; 2° A trois heures, ascension du ballon la Paix; 3° A quatre heures, conférence publique donnée par les citoyens Ferroul et Fougerousse; 4° A six heures, Grand concert dans lequel une excellente symphonie et les meilleurs artistes se feront entendre; 5° A neuf heures, Grand bal. Le prix d'entrée pour le Concert et le bal est fixé à 25 centimes.

Lundi 18 mai, à 10 heures du matin, Grand concert donné par l'Harmonie de la société coopérative le *Vooruit*, de Gand, avec le bienveillant concours de la *Solidarité ouvrière* de Roubaix. Prix d'entrée 25 centimes. Nota. — A l'occasion de cette fête solennelle, le local sera brillamment décoré et illuminé. Les enfants de 16 ans seront refusés au bal.

Lundi à quatre heures, grande conférence publique, au siège de la société coopérative ouvrière l'« Avenir » rue Vallon, 3, par Fougerousse et Ferroul, député socialiste et maire de Narbonne (Aude).

L'Ecole de natation. — L'aimable température dont nous sommes gratifiés depuis quelques jours, invite la plupart de nos concitoyens à réclamer l'ouverture de l'école de natation : l'on se demande, non sans raison, pourquoi l'établissement du quai de Gand reste fermé. Un jeune homme de Croix, M. Félix Q... a été, vendredi matin, l'objet d'une contravention pour s'être baigné dans le canal, près du pont du chemin de fer; ce serait éviter le retour de semblables infractions si l'école de natation ouvrait ses portes à bref délai. Aussi croyons-nous être l'interprète de la population en insistant dans ce sens.

La Bibliothèque de l'Ecole nationale des Arts industriels sera ouverte au public le dimanche 17 mai, et fermée le lundi de la Pentecôte, jour férié reconnu par l'Etat.

Un grave accident à Wasquehal. — *Cinq blessés.* — Un accident, qui aurait pu entraîner les plus funestes conséquences, et qui a fait cinq victimes — dont une grièvement blessée — s'est produit, à onze heures, mercredi matin, au hameau du Capreau.

On installe en cet endroit une vaste construction de 50 mètres de long sur 10 de large, destinée à servir de four pour une briqueterie mécanique. Un revêtement en fer, charpente immense et d'un poids énorme, repose sur des colonnes en fonte et recouvre le bâtiment à une hauteur de 8 à 9 mètres.

Vendredi matin donc, sept ouvriers de MM. Gossart frères, entrepreneurs à Saint-Maurice-lez-Lille, travaillaient à cette construction, et cinq d'entr'eux étaient hissés sur le revêtement dont nous avons parlé. A l'intérieur du four, se trouvaient le propriétaire et le concierge.

Soudain, un craquement épouvantable se fait entendre : la gigantesque coupole de fer s'effondre ! Malheureusement, les personnes qui se trouvaient en dessous peuvent se garer à temps — mais il y a, gisant sur le sol, cinq malheureuses victimes !

On s'empresse autour d'elles ; on les relève et on les transporte dans une salle de l'établissement. MM. Wallez et Morival, docteurs à Croix, accourent bientôt et prodiguent leurs soins aux blessés. Quatre d'entr'eux sont peu grièvement atteints, mais l'état du cinquième est beaucoup plus grave, et les praticiens, sans avoir perdu tout espoir, ne peuvent se prononcer immédiatement.

Voici les noms de ces malheureux :

Henri Parmentier, rue Saint-Jean à Roubaix; Florimond Vanderheythem, rue de Condé à Roubaix; Auguste Vanderheythem, frère du précédent, le plus grièvement blessé, rue de Condé, à Roubaix; Jean-Baptiste Hennequin et Henri Verveine, de St-Maurice-lez-Lille.

M. Brulois, brasseur à Croix, a offert son breack pour transporter les blessés, dont deux ont été conduits à Lille et deux à Roubaix.

Une enquête. — Il y a environ un mois, deux marchands de pommes de terre, les nommés Boutens et Ivo, eurent une discussion dans un estaminet de la rue de l'Ouest, à la suite de laquelle Ivo reçut un coup de poing.

Le lendemain, celui-ci reprit son travail comme d'habitude; il mourut une quinzaine de jours plus tard.

Mme Ivo a fait ouvrir, par M. le commissaire du 1er arrondissement, une enquête; elle attribue en effet la mort de son mari à des violences exercées sur lui par le sieur Boutens.

Les témoins, interrogés dans l'après-midi d'hier, ont affirmé que la mort avait été naturelle.

L'accident du boulevard de Belfort. — Nous avons dit, il y a quelques jours, que deux fillettes avaient été grièvement blessées à l'angle de la rue Beaurewaert et du boulevard de Belfort, par la chute d'un pan de mur. Cet accident vient d'avoir un dénouement funeste : une des victimes, la jeune Héléna Edfrennes, âgée de 7 ans, habitant la rue de Lannoy, a succombé jeudi soir, après avoir horriblement souffert pendant dix jours.

Une femme tombée d'inanition. — Jeudi soir, une femme âgée de 45 ans, et habitant la rue du Fort Mme Clémence D... passait rue de Tourcoing. Soudain on la vit chanceler et s'affaisser. Des passants la transportèrent dans une maison voisine, et un médecin fut appelé. Celui-ci déclara que la malheureuse femme était, par suite de privations, à bout de forces : après l'avoir rappelée à la vie, il la fit admettre à l'Hôtel-Dieu.

Une vengeance singulière. — Depuis plusieurs semaines, des inconnus brisaient quotidiennement des carreaux dans un important établissement industriel du quartier de l'Epeule. Les patrons, en raison de ces dégâts, avaient placé un veilleur de nuit dont la mission était d'exercer une surveillance active à l'extérieur des bâtiments.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, le veilleur vit arriver plusieurs individus : l'un d'eux escalada les fenêtres, dans le but de fournir des indications sur la direction qu'il convenait de donner aux projectiles ; pendant que ses complices faisaient le guet. Le veilleur, M. T..., qui est taillé en hercule, intervenait et poursuivit les individus; il parvint, à l'aide d'un bâton, à en terrasser un. Les autres s'enfoirent, mais un des fuyards revint sur ses pas pour porter secours à son véritable : une véritable lutte s'engagea alors; le veilleur l'emporta et bientôt la police arriva; deux de ces quidams ont été conduits au dépôt de sureté.

Un vol Grande-Rue. — Jeudi soir, un individu d'allures suspectes se promenait devant le magasin de chaussures de M. Couturier, Grande-Rue; soudain l'on vit ce personnage s'approcher de l'étalage, y prendre une paire de magnifiques bottines et prendre la fuite. Des témoins prévinrent M. Couturier, qui se mit à la poursuite du fuyard, et le désigna au sous-brigadier de police Lepan ; celui-ci le rejoignit bientôt. Conduit au poste, le voleur a fait des aveux complets : c'est un usserand, sans travail se nommant Théophile Porrez : il est âgé de 39 ans.

Une lettre au Pont Morel. — Les agents du Pont Morel ont dû intervenir, jeudi soir, pour séparer deux individus qui parlaient de se tuer. Une discussion, provoquée par l'absorption d'une grande quantité de genièvre, avait surgi entre un dégorgeur, Louis P..., âgé de 54 ans, habitant la rue Christophe Colomb, et un chauffeur Isidore B..., logeant à la même adresse que son camarade. Ce ne fut pas sans peine que la police parvint à mettre fin à cette scène de pugilat : les deux amis étaient couverts de sang et leurs vêtements entièrement en lambeaux : c'est par un procès-verbal en bonne et due forme que la scène s'est terminée.

La loi Grammont. — Un marchand de chiffons, M. Joseph D..., habitant la rue Jacquart, circulait vendredi matin, rue de Toulouing, avec une voiture à laquelle il avait attelé un superbe danois. Survint un agent qui voulut faire dételer l'animal; le marchand n'entendit pas de cette oreille, et refusa d'obéir sous prétexte qu'en Belgique cela se faisait. Il lui fut répondu qui n'en était pas de même en France. Tout fut inutile. M. D... s'obstina, et il fallut que l'agent lui dressât une contravention pour lui prouver qu'il était réellement dans son tort.

Mise en liberté. — L'individu dont nous avons parlé et qui avait été arrêté pré de l'église Saint-Jean-Baptiste pour outrage public à la pudeur vient, par ordre de M. le Procureur de la République, d'être remis en liberté, une ordonnance de non lieu ayant été rendue en sa faveur.

Wattrelos. — Les membres de l'Association des anciens élèves de l'école libre de Saint-Joseph qui, adhérant à l'excursion du Mont-des-Cats, n'ont pu assister à la réunion de jeudi, sont informés que le départ aura lieu de la gare de Roubaix, lundi matin, au train de 6 h. 24. Le rendez-vous est fixé dans la salle des pas perdus de la Gare.

Hem. — Le concours de tir à cent mètres (armes libres) donné par les carabiniers d'Hem continuera, les dimanche et lundi de la Pentecôte, pour être clôturé le 31 mai. Du nombreux prix, dont une de cent francs, sont attribués à la belle boîte, aux points et au bas nombre. Les armes de manufactures sont à disposition des amateurs.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

La Chambre syndicale des ouvriers des imprimeries de Roubaix-Tourcoing se réunira le dimanche 17 mai, à 5 heures du soir, en son nouveau local, chez M. Philémon, rue Pierre Motte.

Les membres de la chambre syndicale des ouvriers fileurs et rattacheurs de laine peignée tiendront une réunion générale le dimanche 17 mai, à 7 heures 1/2 du soir, chez Louis Bodin, rue Jeanne d'Arc, en face des Halles.

Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux; réception des nouveaux adhérents; questions diverses.

Tout le monde en veut. — Une grande école de philosophie prétend que le critérium de certitude le plus certain, c'est l'expression unanime de l'opinion publique : si l'opinion publique s'accorde à reconnaître l'excellence d'un produit, on a donc toutes raisons de croire que ce produit a le droit de revendiquer la sympathie et la confiance générales.

C'est le cas pour la délicieuse eau du Saulchoir, des sources minérales ferrugineuses naturelles de Kain. Tous ceux qui en font usage, et ils sont légions aujourd'hui, sont unanimes à vanter ses qualités et à la placer au premier rang parmi les produits ferrugineux. Nous avons recueilli à Roubaix même, de la bouche de ceux qui en avaient goûté, les attestations les plus flatteuses et, il est juste de le dire, les plus méritées.

Les eaux du Saulchoir, d'une consommation quasi-générale aujourd'hui, seront bientôt sur toutes les tables et auront incontestablement détrôné leurs rivales. On s'en procurera chez MM. Delaporte, Quaghebeur, Dienne, Deschodt, Corbeaux, Delarra, Duburcq, Cambier, Wicart, Fontaine, Richert, Coille, Druelle, Leroy, Bole, Deberdt, Auguste Legrand, Leflin, Delelis, Turlur, Hennequant, Taillier, Florquin, Logez ; chez MM. Cheminade (Epicerie Centrale); Montignies, rue du Bois ; Tiberghien, Calonne et Duthoit, rue de l'Epeule ; Dendievel, rue St-Georges ; Durant rue de l'Ermitage ; Desfontaines, Grande-Place. Pour les commandes en général, et, spécialement, pour les commandes en gros, s'adresser à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve. 53142

On nous prie d'annoncer que le dentiste Meier, de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, à partir du 28 courant, tous les jeudis (excepté le 3me jeudi du mois), de 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures, rue du Collège, 73 (en face du Collège). 53317—26558

LE MASSON, dentiste,
cabinet fondé en 1866. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.
Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.
24863—49520

Voir AU GRAND CAMÉLIA, 1, rue de la Gare, LILLE
Pour Châles Deuil Eté, Grenadine
Byzantine, Voile, etc. 26673

Le Conseiller de la Famille
Le sang chargé d'éléments morbides ne peut en être débarrassé que par l'action lente et progressive des dépuratifs, dont le meilleur est le Rob dépuratif Lechaux.
Par sa composition toute végétale à base de cresson et de salsepareille, il purifie le sang et n'irrite pas l'appareil digestif. C'est surtout aux changements de saison que tous ceux qui ont souci de l'équilibre de leur santé doivent employer le Rob dépuratif Lechaux, qui conserve au teint et à la peau toute leur fraîcheur et aux organes l'intégrité de leurs fonctions.
26671d Dr BRAUNT.

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **TIMBRE CAOUTCHOUC** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boîte en métal blanc inoxydable.
Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **2 fr. 50**, selon le genre. 52206—26052

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

16 MAI 1884. — Funérailles de M. Henri Delattre-Libert, officier de la Légion d'honneur, ancien maire de Roubaix, membre de la Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix de 1858 à 1861. La Chambre de commerce y assistait en corps. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Henry Bossut, président du tribunal de commerce; Léon Allart, maire; Delfosse, président de la Chambre de commerce; Baucarne, ancien député; Jean Lefebvre et Henri Tennynck, chevaliers de la Légion d'honneur. Au cimetière M. Delfosse prononça un discours pour rendre hommage « au grand manufacturier et à l'habile administrateur, que la ville entière entourait d'estime, de regret et de sympathie. » (*Archives de la Chambre de commerce de Roubaix*, p. 31).

TOURCOING

Bureau de bienfaisance — M. Holbecq a été désigné par l'autorité préfectorale pour remplacer M. Fernand Lambin, démissionnaire, dans les fonctions d'administrateur du bureau de bienfaisance.

Le drame du Blanc-Seau. — M. Huguet, juge d'instruction, a fait, vendredi, vers 8 heures du matin, une descente au Blanc-Seau, et est reparti pour Lille après avoir reçu la déclaration du fils Beck.

Le cadavre de la victime a été apporté en civière à l'Hôtel-Dieu, vendredi, vers 7 heures du matin; et à 11 heures, l'autopsie a été faite par le docteur Dewyn, qui a confirmé de tous points la constatation de M. Dupont-Chopart; la mort est bien due à une commotion cérébrale causée par un coup violent à la région temporale droite. La tête seule a été examinée.

L'inhumation aura lieu aujourd'hui, samedi, au Blanc-Seau.

Quant au meurtrier, sans aucun doute involontaire, il est toujours dans un grand état d'abattement. Il a recommandé à son fils de soigner son père à ses sœurs; à l'aînée de fils de prendre bien soin du ménage. Il veut, en un mot, que ses enfants continuent de vivre en famille.

Un incendie à Bondues. — M. Catrice, fermier au hameau du Coquinage, était propriétaire, à quelque distance de chez lui, de deux maisons d'ouvriers, séparées par un chemin de terre de la ferme occupée par M. Arthur Messéant. Ces maisons, qui étaient inhabitées depuis six semaines, étaient couvertes en chaume, en fort mauvais état d'entretien, et ouvertes à tous les vents. On s'était déjà aperçu qu'elles avaient servi de refuge à des rôdeurs de nuit.

Vers une heure du matin, la nuit du jeudi à vendredi, le sieur Dalle, domestique chez M. Catrice, s'éveilla et aperçut une vive lueur du côté des deux masures. Il courut aussitôt donner l'alarme à la ferme Messéant, où tout le monde dormait. Les flammes avaient déjà envahi les deux petites maisons, et, poussées par le vent, elles lâchaient le corps de logis de M. Arthur Messéant. Le feu se communiquait rapidement à tout un côté de la toiture et gagnait les étables et écuries, dont les greniers étaient remplis de paille.

De nombreux voisins étaient accourus au secours. Heureusement une jument et son poulain étaient dans la pâture, et il ne restait dans l'étable, qu'une seule vache laitière. On put arriver jusqu'à elle et la délivrer; mais la pauvre bête, affolée, au lieu de sagner la porte de sortie, alla se réfugier dans une dependance de l'étable, d'où il fut impossible de la tirer, et où elle a été retrouvée, l'incendie éteint, horriblement grillée et à demi carbonisée.

Cependant la pompe de la commune avait été demandée. Mais la ferme incendiée est située à près de 3 kilomètres de la place. En outre il n'existe plus de corps de pompiers dans cette importante commune : il ne reste que quatre hommes de bonne volonté, qui connaissent bien la manœuvre des pompes.

Vers trois heures du matin, ils arrivèrent, et, se mettant aussitôt à l'œuvre, ils parvinrent à sauver la grange, qui paraît être la partie la plus importante de l'exploitation.

Les pertes ont été évaluées : bâtiments, 3,000 fr. ; mobilier, 1 500; instruments aratoires, 300; récoltes, 500; la vache, 500. Total : 5.800 fr.

L'immeuble, dont le propriétaire est M. Ducourroble, 22, rue Lukermann, à Lille, est assuré, à la Compagnie Générale, pour 8.000 fr.; et le mobilier pour 6.000, aussi à la même Compagnie.

Le feu a dû certain mettre mis par quelqu'un qui s'était introduit dans l'une des petites maisons, pour y passer la nuit. De ces maisons, formées de simples parois et qui menaçaient ruine, il ne reste absolument rien.

Roncq. — A l'occasion de la Pentecôte, la musique municipale de Roncq, composée de 42 membres, et dirigée par M. Redelé, se fera entendre pendant la grand'messe.

Le nouvelle tenue, offerte par le Conseil, a été remise vendredi à chaque musicien.

Halluin. — La police a arrêté hier le nommé A. Lefebvre, né à Origny, Ste-Benoite, et repris de justice, pour mendicité.

Sa femme, en état d'ivresse, a été laissée en liberté à cause de ses deux enfants qui l'accompagnaient.

LILLE

Un nouveau juge d'instruction. — Le tribunal, toutes chambres réunies dans la salle du conseil, a délégué hier M. Lefebvre juge suppléant, pour remplir les fonctions de juge suppléant, chargé de l'instruction, en remplacement de M. Legrand, nommé juge titulaire à Avesnes.

Cette décision doit être ratifiée par décret.

M. Couhé, juge suppléant remplacera M. Lefebvre à la première chambre.

La grève de Moulins-Lille. — Les grévistes ont tenu jeudi soir, au *Bien-Assis*, une réunion privée dans laquelle il a été décidé que les noms des ouvriers qui reprendraient le travail à l'usine Duhem seraient, dès lundi prochain, affichés dans les locaux de syndicats.

Les délégués de quelques chambres syndicales, présents à cette séance, ont engagé les grévistes à continuer la lutte, en leur promettant l'appui de tous les syndiqués.

Le président a donné lecture d'une lettre de M. Lambert, annonçant qu'à Fourmies et à Wignehies 2 000 ouvriers ont déjà adhéré au syndicat de l'industrie textile.

— On annonce qu'un certain nombre d'ouvriers tissage Cormont auraient reçu leurs *huit jours*, par suite du ralentissement des commandes.

Ces tisserands congédiés auraient, paraît-il, manifesté l'intention de demander de l'ouvrage à M. Duhem. Nous apprenons en effet que ce dernier a déjà reçu la visite de plusieurs d'entre eux, mais il n'en a jusqu'ici embauché aucun.

— La rentrée des ouvriers chez M. Duhem, s'est effectuée vendredi matin dans le plus grand calme.

Les provocations de la veille et de l'avant-veille ne se sont plus renouvelées.

— Théophile Beckman, tisserand, né à Tenremonde (Belgique), demeurant rue d'Arras, 150, et Léonie Vanghelupe, femme Derocck, né à Outergheem (Belgique), demeurant cité Baxter, 47, tous deux grévistes du tissage Duhem, ont été l'objet d'un procès-verbal pour tapage injurieux et entrave à la liberté du travail.

Ils ont été laissés en liberté.

L'éclairage électrique à la gare de Lille. — Un essai d'éclairage électrique a été fait hier soir à la gare de Fives et le long des voies ferrées jusqu'à la gare de Lille. De dix heures un quart à onze heures un quart, vingt-deux lampes ont été allumées, dont dix-sept à la gare de Fives, deux au passage Saint-Agnès pour éclairer les voies de garage où se fait la nuit la formation des trains, une au pont tournant des machines et deux à l'entrée de la gare de Lille, à une distance de 50 mètres environ l'une de l'autre.

Ces lampes enfermées dans de vastes lanternes rectangulaires à verres dépolis sont élevées, au moyen d'une potence, à une douzaine de mètres au-dessus du sol. Elles ont été placées spécialement aux endroits où se font les manœuvres.

Vues du hall elles apparaissent comme des globes incandescents d'un effet saisissant. Leur lumière blanche et éclatante se répand à profusion sur les quais et les voies et contraste singulièrement avec la lueur vacillante et jaunâtre des becs de gaz.

Tous les objets ressortent plus distinctement; c'est sans contredit un grand avantage pour le fonctionnement des différents services en même temps qu'une garant e contre les accidents auxquels sont exposés les voyageurs aussi bien que les employés. Le foyer étant placé à cette hauteur ne sera pas une cause d'éblouissement quelquefois funeste.

L'essai a eu lieu hier en vue de l'arrivée à Lille de M. Sartiaux, ingénieur en chef de l'exploitation, accompagné de plus eurs membres du conseil d'administration.

Ces messieurs, venus de Paris en wagon-salon, sont descendus de l'express n° 29 qui entre en gare à 10 h. 55. Ils ont été reçus par MM. Muel, inspecteur principal; Regniard, inspecteur chef de gare; Guerbert, inspecteur, etc. Aujourd'hui, ils visiteront les nouvelles constructions de la gare de Lille et les travaux exécutés à Fives-St-Maurice.

Dans quelques jours, une quinzaine tout au plus, les lampes dont nous avons parlé plus haut, système Pieper, fonctionneront régulièrement chaque nuit. Bientôt d'autres lampes électriques, de différents systèmes, seront installées dans le hall, les bureaux et à l'intérieur de la gare.

On sait que l'usine qui doit alimenter toutes les lampes électriques se trouve à l'entrée de la rue du Grand-Balcon, à Fives.

NOUVELLES MILITAIRES

La classe 1887. — On prête au ministre de la guerre l'intention de licencier la classe de 1887, ainsi que cela vient d'être fait pour les troupes de la marine.

M. le Chanoine Margerin

M. le curé de Fourmies, M. l'abbé Margerin, vient de recevoir de Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII, une marque de particulière bienveillance qui sera pour lui la plus belle des récompenses.

Léon XIII a daigné, en effet, faire adresser à Mgr l'Archevêque par le Cardinal-Secrétaire d'Etat la lettre suivante :

« Illustrissimé et Révérendissime Seigneur,

» La louable et exemplaire conduite tenue dans les douloureux évènements de Fourmies par le curé de cette paroisse, a procuré au Saint-Père la plus vive satisfaction. En effet, ce digne prêtre, s'inspirant des enseignements et des exemples du Divin Fondateur de notre sainte Religion, n'a pas hésité à exposer sa vie pour se faire médiateur de la paix et prévenir une nouvelle effusion de sang.

» Cet acte de pastorale abnégation, qui honore à un très haut degré M. l'abbé Margerin, fait ressortir la charité et l'esprit de sacrifice dont est animé le clergé français, lequel y puisera un nouvel encouragement, une nouvelle impulsion, pour se montrer en toute circonstance, comme il l'a fait d'ailleurs jusqu'à présent, à la hauteur de sa mission.

» C'est pourquoi le Souverain-Pontife désire que Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime fasse parvenir à cet honorable prêtre ses félicitations bienveillantes, et lui transmette en même temps, comme gage de sa paternelle bienveillance, la bénédiction apostolique.

» Après avoir obéi avec plaisir à cet auguste commandement, je vous prie de croire aux sentiments d'estime distingués avec lesquels je suis

» De Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime, le vrai serviteur. » M. Cardinal RAMPOLLA »

En faisant parvenir cette lettre à M. l'abbé Margerin, Mgr l'Archevêque lui a fait en même temps savoir qu'il le nommait chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Cambrai.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 15 mai 1891

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

La séance est ouverte à 8 heures 20, sous la présidence de M. Julien Lagache, maire.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Alexandre Vinchon, Pierre Destombes, Paul Watine, adjoints; Gustave Legrand, Auguste Dupire, Alfred Lounge, le docteur Derville, Amand Harinkouck, le docteur Largillière, Emile Tiers, Deleporte-Rayart, Jules Legrand, Henri Briet, Remy Degille, Georges Heyndrickx, François Fauvarque, Jean-Baptiste Pennel, Séraphin Chéron, Hippolyte Blanchot, Florent Carissimo, le docteur Carette, Edouard Debachy.

Absents : MM. François Roussel, Gustave Leclercq, Bourgois-Carlier, Victor Farvacque, Louis Willem, Victor Vaissier, Henri Salembier, Jules Lerouge.

Nomination d'un secrétaire

L'ordre du jour appelle la nomination d'un secrétaire pour la session de mai 1891. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants : Nombre de votants 19, bulletins blancs 2, ont obtenu : MM. Carissimo, 13 voix ; Briet, 2 voix ; François Roussel, 1 voix ; Tiers, 1 voix.

M. CARISSIMO, élu secrétaire, prend place au bureau

Eloge funèbre de M. Durot

M. LE MAIRE prononce l'éloge funèbre de M. Durot, adjoint, il dit que, bien qu'ayant déjà été appelé à retracer la vie de cet homme de bien, il tient néanmoins à honorer de nouveau sa mémoire devant ses collègues réunis et donner une nouvelle marque de sympathie à ce collaborateur dont le Conseil déplore la perte.

Lecture des procès-verbaux

M. Carissimo,